

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

N° CP 79118-06
Séance du 5 MAI 2006

REÇU A LA PRÉFECTURE
05 MAI 2006

SOUTIEN A L'ANIMATION DU PATRIMOINE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°E8-2004 du 14 avril 2004 modifiée par la délibération 2004/IV-108 du 15 octobre 2004,
- VU la délibération n° 2005/I-7è/03 du Conseil Général du 10 décembre 2004 relative aux actions du Conseil Général en faveur du patrimoine culturel,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- 1) Autorise le versement des subventions aux associations à vocation patrimoniale pour un montant total d'aides de 4 500 €, dont :
 - 3 000 € à l'Association pour le développement du transport ferroviaire dans la Vallée de la Thur
 - 1 500 € à l'Association Art de Haute-Alsace de Mulhouse
- 2) Précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur la ligne « Soutien à l'Animation du Patrimoine », au programme D011, Chapitre 65, Fonction 312, Nature 6574, Enveloppe 61603, ouverte au Budget Départemental.

Adopté
.....voix contre
.....abstentions

Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet 5 MAI 2006
Publication 2 MAI 2006
Pour le Conseil Général
Président
LE PRÉSIDENT
Charles BUTTNER
Ludovic LIONS